

Jean-André Galeyrand

PhD, UNCR University

Vice-président du Cercle de Réflexion des Nations (CRN)

Colonel de Gendarmerie (hon.)

Ancien auditeur de l'IHEDN, 54^{ème} session nationale



JÉRUSALEM, LES PREMIERS ENGAGEMENTS

De l'Israël à l'État d'Israël, du *rêve de Sion* colline de Jérusalem au sionisme. Des *alyoth* au *Keren Kayemeth Leisraël* et aux premiers achats de terre en Palestine. De la *Déclaration Balfour* du 2 novembre 1917 au *Malcolm MacDonald White Paper* du 17 mai 1939. De la proclamation de l'État d'Israël à la résolution 181 de l'ONU du 29 novembre 1947. Les engagements contenus dans ces trois documents ne furent pas honorés : la raison d'État, les intérêts en cause et le *réalisme politique* peuvent-ils l'expliquer ? Cette situation pire que mille refus à laquelle s'ajoute une politique d'extension territoriale continue de l'État hébreu est à l'origine de la souffrance de deux peuples. La rupture géopolitique introduite par les récents Accords Abraham reléguera-t-elle au second plan le règlement de la question palestinienne ? La solution politique qui repose sur le respect et l'application du droit international doit également s'accompagner d'une évolution des règles de fonctionnement de l'ONU.

From Israel to the State of Israel, from Zion's dream Jerusalem hill to Zionism. From alyoth to Keren Kayemeth Leisrael and the first land purchases in Palestine. From the Balfour Declaration of November 2, 1917 to the Malcolm MacDonald White Paper of May 17, 1939. From the proclamation of the State of Israel to UN resolution 181 of November 29, 1947. The commitments contained in these three documents were not honored: can the reason of State, the interests in question and political realism explain it? This situation worse than a thousand refusals, to which is added a policy of continuous territorial extension of the Jewish State, is at the origin of the suffering of two peoples. Will the geopolitical rupture introduced by the recent Abraham Accords relegate the settlement of the Palestinian question to the background? The political solution based on respect and application of international law, must also be accompanied by changes in the rules of operation of the UN.

Un rêve de retour bimillénaire

Comment parler de l'Israël (plus de 2 000 ans), évoquer les conséquences de la création de l'État d'Israël et un conflit long et complexe, où un État puissant et un peuple sans État s'affrontent pour une même terre ? Comment traiter des rivalités entre pays du Proche et du Moyen-Orient et d'une situation en prise directe avec la géopolitique mondiale ?⁽¹⁾

Mon propos sera limité à la période 1916-1947, celle des premiers engagements, ceux qui orientent et déterminent et qui, lorsqu'ils ne sont pas tenus, sont pires que mille refus.⁽²⁾

Et si mon optimisme m'incite à penser que « Là où croît le péril, croît aussi ce qui sauve »⁽³⁾ il est tempéré par le rappel des nécessités politiques sachant que « Les États n'ont pas d'amis, ils n'ont que des intérêts » Charles de Gaulle (1890-1970).⁽⁴⁾

Le Rêve de Sion, colline de Jérusalem, est né de l'exil et de la dispersion du peuple juif.

Ce retour (Aliya plur. Aliyot i.e. montée), rappelé dans la religion juive par la formule « l'an prochain à Jérusalem » est répété lors des Fêtes de Pâques et du Nouvel An.

Le messianisme des Écritures juives évoque la venue d'un messie libérateur qui ramènera le peuple juif en Terre Promise, mais les différentes tentatives d'immigration en Palestine seront rejetées par les milieux religieux, du moins dans un premier temps.

Au-delà de cette nostalgie, l'idéologie sioniste en tant que volonté de former un État juif, se nourrit des revendications égalitaires de l'idéologie des Lumières du XVIII^e siècle, de la révolution industrielle du XIX^e siècle, de la difficulté à s'assimiler pour les Juifs d'Europe vivant dans des ghettos, des discriminations leur interdisant l'accès à certains métiers ou limitant leurs droits à la propriété, des pogroms de 1881-1882 après l'assassinat du Tsar Alexandre II etc.

Pour Leo Pinsker (1821-1891) fondateur des *Amants de Sion* et Théodore Herzl auteur de l'ouvrage *Der Judenstaat*, l'avenir du peuple Juif est lié à la création d'un État.⁽⁵⁾

Et si l'objectif de ce mouvement laïc est la prise en main de son destin par le peuple juif pour organiser ce retour, le lieu du futur État n'est pas fixé : la Palestine serait idéale, cependant Théodore Herzl songe également à l'Argentine ou à l'Ouganda actuel.

Cette décision est concrétisée lors du 5^{ème} Congrès sioniste réuni en décembre 1901 à Bâle par le *Fonds pour la création d'Israël* ou *Keren Kayemeth LeIsraël* en vue de procéder à l'achat de terres avec les sommes collectées dans la diaspora sur la proposition de Tzvi Herman Shapira (1840-1898), l'auteur de cette proposition datée de 1847 étant Rav Yehuda Alkalaï (1798-1878).

Durant la période ottomane puis britannique, les terres sont achetées aux propriétaires arabes.

L'arrivée en Palestine d'environ 30 000 immigrants juifs d'Europe orientale entre 1881 et 1903 (1^{ère} *alyah*),⁽⁶⁾ déclenche un conflit communautaire.

Entre 1904 et 1914 la 2^{ème} *alyah* qui concerne des migrants d'Europe orientale porte la population juive en Palestine à 80 000 personnes réparties dans environ 50 colonies agricoles.

Accords Sykes-Picot, Déclaration Balfour, Livre blanc et raison d'État

Les négociations entre Mark Sykes et François-Georges Picot relatives aux provinces ottomanes et les accords secrets signés le 16 mai 1916 délimitent les zones d'influence des deux puissances, sachant que la Palestine devait être placée sous un régime international.

Par sa lettre (*Déclaration Balfour*) du 2 novembre 1917 adressée à Lord Rothschild, président de l'antenne anglaise du mouvement sioniste, Lord Arthur James Balfour, secrétaire d'État aux Affaires étrangères fait savoir que son gouvernement s'engage à faciliter la création en Palestine d'un « Foyer *national juif* » (terme dont on cherchera en vain la définition juridique).

Pour mémoire, cela ne signifie pas que la Palestine sera transformée en un État juif contre la volonté de la population arabe du pays. Toutefois l'immigration s'accroît (3^{ème} *alyah*).

Arthur James Balfour ministre des Affaires étrangères rédigera cinq versions d'un document qu'il propose officiellement à Lord Rothschild de transmettre à la Fédération sioniste et qui énonce : « Le Gouvernement de Sa Majesté envisage favorable l'établissement en Palestine d'un Foyer national pour le peuple juif, et emploiera tous ses efforts pour faciliter la réalisation de cet objectif, étant clairement entendu que rien ne sera fait qui pourrait porter préjudice aux droits civils et religieux des communautés non juives en Palestine, ainsi qu'aux droits et au statut politique dont les Juifs pourraient jouir dans tout autre pays ».

La déclaration Balfour par laquelle « un peuple donnait à un autre peuple la terre d'un troisième », suscita immédiatement l'hostilité des musulmans et l'opposition de la part du peuple palestinien.

Que dire de ce document diplomatique (un des plus importants de l'histoire du Moyen-Orient au xx^e siècle), sinon que le sionisme politique obtint ici une garantie juridique internationale qui lui servit à légitimer 30 années plus tard la création d'un État ?

À l'époque la Grande-Bretagne cherche comment utiliser avec profit les aspirations sionistes et s'assurer du soutien des Juifs de Palestine. Elle considère que la reconnaissance d'un « Foyer national juif » servira ses intérêts au Moyen-Orient en légitimant ses revendications sur la Palestine qui ne correspond pas à une aire géographique précise ; les Arabes appelés « communautés non juives » ne sont pas reconnus politiquement, contrairement aux Juifs.

La Grande-Bretagne qui veut aussi détourner les Arabes des forces de l'Axe, promet également à Hussein ben Ali (1853-1931), Chérif de la Mecque, de créer un royaume arabe.

Pour Albion ces promesses concurrentes ne s'opposent pas à la mise en place d'un mandat britannique sur la Palestine (Conférence de San Remo 19 au 26 avril 1920).

La rancœur et l'inquiétude des populations arabes marquent le début des violences.

L'Allemagne favorable à l'émancipation des populations juives offre une relative protection aux Juifs de Palestine, ce qui favorise l'amitié et les bonnes relations entre la communauté juive américaine et les forces de la Triple Alliance et conduit les milieux financiers américains juifs à refuser d'accorder à la Grande-Bretagne, membre de la Triple-Entente, les capitaux nécessaires au développement de son outil militaire.

Par conséquent lors de la guerre qui oppose de 1914 à 1918 la Triple-Entente (France, Royaume-Uni et Russie) à la Triple Alliance (Allemagne, Empire austro-hongrois et Italie), le gouvernement britannique estime que le sionisme et la communauté juive constituent un atout majeur.

De plus, le rôle des Juifs fut essentiel dans la révolution de 1917 et la Grande-Bretagne considère que les russes doivent rester en guerre pour fixer l'armée allemande sur le second front oriental.

Et puis comment protéger la route des Indes et donc la bande du canal de Suez, sinon en contrôlant le nord-est égyptien, alors que la France marque son intérêt

pour cette zone qu'elle considère être une partie de la Syrie et que les Lieux Saints sont convoités par l'Italie et la Russie ?

Durant la 1^{ère} guerre mondiale, la France en proie à des dissensions politiques internes craint de s'aliéner les pays arabes en marquant son intérêt pour le sionisme dans le but d'affaiblir la Turquie, et il en sera de même lors de la 2^{nde} guerre mondiale suite à son retrait du Liban et de Syrie afin de limiter les ambitions britanniques au Proche-Orient.⁽⁷⁾

De 1924 à 1929 la 4^{ème} *aliya* s'organise suite aux difficultés économiques rencontrées par la Pologne, et plus tard l'avènement en Allemagne du chancelier Adolf Hitler provoque une vague d'immigration annuelle en Palestine de l'ordre de 30 000 personnes entre 1932 et 1939.

The Malcolm MacDonald White Paper, « *Livre Blanc* » anglais daté du 17 mai 1939 est rédigé à l'issue de la conférence londonienne tripartite (anglo-judéo-arabe) de février qui fait suite à la Grande Révolte arabe en Palestine de 1936-1939, mouvement d'une ampleur et d'une persistance inattendues. Les Anglais annoncent alors que l'indépendance sera ajournée de dix ans, mais que la Palestine restera unie et non divisée.

Il est utile de rappeler que les Palestiniens et la Ligue arabe, en outre, se référeront constamment à ce texte après la 2^{nde} guerre mondiale.

En voici quelques extraits : « Le gouvernement de Sa Majesté déclare aujourd'hui sans équivoque qu'il n'est nullement dans ses intentions de transformer la Palestine en un État juif. Il considérerait comme une chose contraire à ses obligations envers les Arabes placés sous son mandat, et contraire aux assurances fournies précédemment aux Arabes, que la population arabe de Palestine doit devenir, contre sa volonté, les sujets d'un État juif (...) Aux termes du Livre blanc de 1922, il ne s'agit pas d'une nationalité juive imposée à tous les habitants de Palestine, mais d'un développement ultérieur de la communauté juive qui existe ailleurs à travers le monde, de sorte qu'il y ait là un centre où le peuple juif dans son ensemble puisse trouver intérêt et fierté, sur des bases religieuses et raciales (...) Il serait contraire à tout l'esprit du système des mandats que la population de Palestine demeure indéfiniment sous tutelle mandataire, aussi convient-il que les habitants du pays jouissent dès que possible du droit de se gouverner eux-mêmes, droit qu'exercent déjà les habitants des pays voisins. Le gouvernement de Sa Majesté ne peut présentement prévoir la forme constitutionnelle exacte que prendra le gouvernement en Palestine, mais son objectif est le self-government, et son désir est de voir s'établir finalement un État

de Palestine indépendant. Ce devra être un État dans lequel les Arabes et les Juifs partageront l'autorité dans le gouvernement de telle manière que les intérêts essentiels de chacun soient sauvegardés (...) Encore qu'il ne soit pas difficile de montrer que la masse des immigrants juifs admis jusqu'à présent a été économiquement intégrée, la crainte qu'ont les Arabes que ce flot se poursuive indéfiniment jusqu'à ce que la population juive soit à même de les dominer a provoqué des conséquences extrêmement graves pour les Juifs et les Arabes et pour la paix et la prospérité de la Palestine. Les troubles regrettables des trois années écoulées ne sont que la plus récente et la plus persistante manifestation de cette grave appréhension arabe (...) En conséquence, l'immigration sera maintenue au cours des cinq prochaines années pour autant que la capacité économique d'absorption du pays le permettra, à un taux qui portera la population juive à environ le tiers de la population totale. (...) Au terme de la période de cinq ans, aucune immigration juive ne sera plus autorisée, à moins que les Arabes de Palestine ne soient disposés à y consentir (...) Les rapports de plusieurs commissions d'experts ont indiqué que, compte tenu de la croissance naturelle de la population arabe et de l'importance des ventes de terres arabes aux Juifs, en certains endroits il ne reste plus assez de place pour de nouveaux transferts de terres arabes, tandis qu'en d'autres endroits ces transferts doivent être limités pour que les cultivateurs arabes puissent garder leur niveau de vie actuel et que ne soit pas créée prochainement une importante (...) population arabe sans terre. Dans ces circonstances, le haut-commissaire recevra tous les pouvoirs pour prohiber et réglementer les transferts de terres. »⁽⁸⁾

L'inapplication des recommandations du *Livre Blanc* suffit-elle à expliquer l'interminable conflit qui oppose le peuple Palestinien à l'État d'Israël ?

Suite à la 2nde guerre mondiale (1^{er} septembre 1939 au 2 septembre 1945), les entrées clandestines des Juifs en Palestine se succèdent en dépit de l'opposition anglaise.

À compter du 10 juillet 1947 *l'Exodus 47* (Exode d'Europe 5707), armé par le *Mossad* avec à son bord 4 500 personnes rescapées de la *Shoah* commence son errance depuis Sète, Haïfa, Chypre et Port-de-Bouc. Le départ des migrants vers l'Allemagne, conjugué à la brutalité de la répression britannique influera fortement sur la future reconnaissance de l'État d'Israël. Ces événements conduisent à l'adoption de la résolution 181 par l'Assemblée générale des Nations unies le 29 novembre 1947⁽⁹⁾ qui prévoit le partage de la Palestine entre un État juif et un État arabe assorti d'une union économique, monétaire, douanière et d'un « corpus separatum » pour les Lieux saints.

Adoptée par 33 voix (France, États-Unis et URSS), contre 13 et 10 abstentions, elle ne sera pas appliquée, sachant que les Palestiniens s'opposent au partage de la Palestine et à la mise en place du plan onusien et que les Juifs veulent sécuriser la zone qui leur est attribuée en partage en expulsant les populations arabes ; le plan *Dalet* est mis en œuvre, les villes de Haïfa le 22 avril 1948, de Jaffa le 13 mai et des villages situés sur la route entre Tel-Aviv et Jérusalem (Deir-Yassine etc.) sont détruits.⁽¹⁰⁾

La violence éclate entre Juifs et Arabes palestiniens soutenus par les volontaires armés par la Ligue arabe. Les Britanniques quittent le terrain en refusant d'organiser le transfert du pouvoir.

Des conflits incessants

Le lendemain de l'indépendance d'Israël proclamée à Tel-Aviv le 14 mai 1948 par David Ben Gourion,⁽¹¹⁾ les États arabes voisins (Égypte, Syrie, Irak, Jordanie et Liban) entrent en guerre.

La création de l'État hébreu ajoute au conflit communautaire un conflit de nature étatique.

Un premier cessez-le-feu est signé le 11 juin 1948. Les combats reprennent le 8 juillet 1948 et *Tsahal* remporte la victoire. Un second cessez-le-feu est signé le 18 juillet. Les combats reprennent le 15 octobre. L'armée israélienne défait l'armée égyptienne dans le *Negev*.

Les combats cessent le 7 janvier 1949.

Les négociations menées à Rhodes se concluent par la signature de quatre armistices (israélo-égyptien le 24 février 1949, israélo-libanais le 23 mars, israélo-jordanien le 3 avril et israélo-syrien le 20 juillet).

Israël conserve les territoires conquis durant le conflit et occupe désormais 78 % de la Palestine.

La conférence de Lausanne (27 avril au 15 septembre 1949) sous l'égide de l'ONU tente de régler la question du droit de retour des réfugiés Palestiniens et celle des frontières.

Israël refuse les propositions. Jérusalem est partagée entre Israël et la Transjordanie.

Entre 1948 et 1951, la population d'Israël double pour atteindre 1 400 000 personnes.

La *loi du retour* votée par la *Knesset* le 5 juillet 1950 « Tout Juif, où qu'il se trouve dans le monde, a le droit d'immigrer dans la patrie historique du peuple d'Israël » et la dislocation le 25 décembre 1991 de l'URSS produisent une nouvelle immigration en nombre.

Les conflits reprennent : guerre des 6 jours du 5 au 10 juin 1967, guerre du Kippour du 6 au 16 octobre 1973.

Les Accords de Camp David du 17 septembre 1978 ne firent pas aboutir les négociations concernant la question palestinienne. Un traité de paix est signé entre l'Égypte et Israël le 26 mars 1979 à Washington. Le 25 avril 1982, les dernières colonies juives quittent le Sinaï alors que les implantations juives se poursuivent en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Israël intervient dans la Guerre du Liban, *Opération Paix en Galilée (Sabra et Chatila)*, en 1982. Le 1^{er} soulèvement ou *intifada* (guerre des pierres) se déroule de 1987 à 1993.

À la signature des accords d'Oslo le 13 septembre 1993 le président américain Bill Clinton déclara : « Les enfants d'Abraham, les descendants d'Isaac et d'Ismaël ont embarqué ensemble pour un voyage hardi. Ensemble aujourd'hui, avec tout notre cœur et notre âme, nous leur souhaitons shalom, salam, paix. »

Leur mise en œuvre fut un échec.⁽¹²⁾

La 2^{nde} *intifada* se déroule de 2000 à 2005, la 2^{nde} guerre du Liban en 2006, la guerre de Gaza en 2008-2009 *Opération plomb durci (Rapport Goldstone)*, l'*Opération Pilier de défense* en 2012, l'*Opération Bordure protectrice* en 2014 et le conflit avec le Hamas et le Jihad Islamique palestinien à Gaza en 2021.

Le Fond National Juif reste très actif dans la politique territorialiste d'Israël.

Peut-on nier que la colonisation des territoires *a fortiori* depuis la construction du Mur et le partage inéquitable de l'eau nuit à l'émergence d'une solution pacifique entre les deux peuples ?

Dans un article du 21 février 2021 paru dans *Chronique de Palestine* intitulé *Le Fonds national juif veut multiplier les vols de terres en Palestine occupée*, Adnan Abu Amer affirme que le FNJ « possède 15 % de la Palestine occupée et la gère selon une approche discriminatoire et raciste fondée sur le principe selon lequel la terre est pour les juifs et que les Palestiniens n'ont pas le droit de la posséder ou d'y résider. Cette politique n'a pas changé avec les décisions formelles de la Cour suprême

israélienne fondées sur des plaintes d'organisations locales et internationales des droits de l'homme et du droit international. Ceci est principalement dû au fait que ces décisions stipulaient que le FNJ devrait être compensé par un lot de terres de superficie équivalente pour chaque terre perdue lorsqu'un Palestinien remporte un procès et recouvre sa propriété (...) le conseil d'administration de l'organisation a franchi une étape majeure ces derniers jours, en approuvant un projet de résolution qui lui permet d'étendre les colonies israéliennes à la périphérie d'Hébron, Ramallah, Bethléem et d'autres secteurs [de Cisjordanie] » ce qui confirme « le rejet définitif de la solution à deux États avec les Palestiniens ».

Convient-il de relire les propos tenus par le Général Charles de Gaulle lors d'une conférence de presse accordée le 27 novembre 1967 à l'aune de la situation actuelle ?

Lors d'une visite officielle en Israël du 17 au 19 novembre 2013, le président de la République française François Hollande a pour sa part déclaré : « La position de la France est connue : c'est un règlement négocié pour que les États d'Israël et de Palestine, ayant tous deux Jérusalem pour capitale, puissent coexister en paix et en sécurité ». Il a aussi demandé l'arrêt de la colonisation.

Dans cette partie du monde, le terrorisme endémique et ancien (Irgoun, Organisation de Libération de la Palestine en 1964, Hamas en 2007 etc.) s'exporte.

Dans une tribune du 3 février 2006, Charles Enderlin, journaliste au Monde écrivait : « Depuis trente ans, les dirigeants de l'État hébreu ont misé sur les islamistes pour détruire le Fatah », parti politique nationaliste palestinien, l'organisation islamiste acceptant pour la première fois le 22 mai 2021, sans reconnaître directement l'État d'Israël, la création d'un État palestinien intérimaire à Gaza.

Les conséquences du conflit israélo-palestinien en Europe, en Occident ainsi que la chronologie et l'analyse des multiples attentats et actes terroristes sont riches d'enseignements : Front Populaire de Libération de la Palestine de Georges Habache, Front Populaire de Libération de la Palestine-Commandement Général d'Ahmed Jibril, Septembre Noir de Waddi Haddad, Fatah-Conseil révolutionnaire ou Organisation Abou Nidal, Jihad islamique, le « nouveau » Front de Libération de la Palestine d'Abou Abbas etc.

En France le premier attentat d'origine moyen-orientale le 15 septembre 1974 est une attaque à la grenade contre le drugstore Publicis-Saint-Germain à Paris revendiqué par Carlos (2 morts).

Et puis bien au-delà de la Palestine, le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie sont devenus des maux récurrents et contagieux.

Aujourd'hui, dans l'État d'Israël où vivent environ 43 % des Juifs, les Arabes israéliens sont des citoyens de second ordre et les Palestiniens des territoires occupés un peuple sans droit.

La solution à deux États et la sécurité de deux peuples reposent sur le respect des engagements et je crois pour ma part, comme l'a affirmé Raymond Aron (1905-1983), que « Le choix en politique n'est pas entre le bien et le mal, mais entre le préférable et le détestable », une paix froide et pragmatique étant préférable à la guerre.

À la normalisation des relations diplomatiques avec l'Égypte (1978), puis la Jordanie (1994), Israël a ajouté les *Accords Abraham* du 15 septembre 2020 avec les Émirats Arabes Unis et Bahreïn ce qui réduit son isolement diplomatique en lui ouvrant des perspectives économiques.

Ces accords de paix vont-ils précipiter dans l'oubli la question palestinienne en la découplant des relations qu'Israël entretient avec les États arabes ?

En dépit des difficultés, le processus de paix (la solution politique) repose sur l'application et le respect du droit international.

Le 31 octobre 2011 la Palestine devient le 195^{ème} membre de l'UNESCO, le 29 novembre 2012 la Palestine est admise en tant qu'État observateur non-membre au siège des Nations-Unies et le 1^{er} avril 2015 la Palestine devient le 123^{ème} membre de la Cour Pénale Internationale de La Haye.

Le conflit israélo-palestinien mobilise l'ONU depuis 1945. Or le droit de veto des 5 membres du Conseil de sécurité, *a fortiori* lorsqu'il est exercé en position d'agresseur ou dans une logique des blocs, interdit à l'ONU d'honorer sa mission. Cet état de fait rend nécessaire l'introduction de nouvelles règles de fonctionnement pour l'Organisation Internationale. ■

Références

- Antonius, Rachad, *La pertinence des principes de droit international pour le règlement du conflit israélo-palestinien*, mars 2003
- Association France Palestine Solidarité, *Le Livre blanc de 1939*, Rapports et documents
- Daltroff, Jean, *Le fonds national juif (Keren Kayemeth Leisrael) en 1921*, Extrait de l'almanach du KKL, 5756-1996
- Digithèque MJP, *Palestine, Plan de partage 1947* (Résolution 181 (II) de l'AG de l'ONU, 29 novembre 1947)
- Peyronnet, Arnaud, *Les accords Abraham, véritable rupture géopolitique au Moyen-Orient ?*, FMES, 23 septembre 2020
- Polo, Anne-Lise, *Le conflit israélo-arabe, nouvelles perspectives*, Études internationales, Vol. 23, no 3, 1992
- Roméo, Lisa, *Aliya*, Les Clés du Moyen-Orient, 12 avril 2011 modifié le 23 janvier 2018
- Turner, Mandy, *Les leçons du processus de paix israélo-palestinien*, UQÀM, Centre FrancoPaix, vol. 4, no 4, avril 2019

Notes

- (1) Une définition du Moyen-Orient ou Orient arabe englobe la Syrie, le Liban, Israël, la Palestine, la Jordanie, l'Irak, l'Égypte, l'Arabie Saoudite, le Koweït, les Émirats Arabes Unis, le Qatar, Bahreïn, Oman et le Yémen.
- (2) « Mieux vaut mille refus qu'une promesse non tenue. » Proverbe chinois
- (3) Friedrich Höderlin (1770-1843).
- (4) *"We have no eternal allies, and we have no perpetual enemies. Our interests are eternal and perpetual, and those interests it is our duty to follow."* Henry John Temple.
"Henry John Temple, 3rd Viscount Palmerston, known as Lord Palmerston, (born Oct. 20, 1784, Broadlands, Hampshire, Eng.-died Oct. 18, 1865, Brocket Hall, Hertfordshire), English Whig-Liberal statesman whose long career, including many years as British foreign secretary (1830-34, 1835-41, and 1846-51) and prime minister (1855-58 and 1859-65), made him a symbol of British nationalism." Encyclopedia Britannica
- (5) Le sionisme est un « Mouvement politique et religieux né de la nostalgie de Sion, permanente dans les consciences juives depuis l'exil et la dispersion, provoqué au XIX^e siècle par l'antisémitisme russe et polonais, activé par l'affaire Dreyfus, et qui, visant à l'instauration d'un Foyer national juif sur la terre ancestrale, aboutit en 1948 à la création de l'État d'Israël. » Centre de Ressources Textuelles et Lexicales, <https://www.cnrtl.fr/definition/sionisme>.
- (6) Les terrains acquis par le KKL deviennent propriété nationale. « *Les juifs du monde entier devront constituer un fonds pour le rachat du sol de la Palestine. Tout juif, jeune ou vieux, pauvre ou riche, devra contribuer à ce Fonds National Juif... La terre rédimée sera la propriété inaliénable*

du Kéren Kayémeth et ne sera pas revendue à des particuliers, mais affermée à ceux qui la mettront en valeur pour une période n'excédant pas 49 ans." Ce projet, présenté au premier Congrès Sioniste de Bâle convoqué par Théodore Herzl et ses amis en 1897, s'est en partie réalisé. » Jean Daltroff, *Le Fonds National Juif (Keren Kayemeth Leisrael) en 1921*, Extrait de l'Almanach du KKL, 5756-1996.

- (7) Théorie des 3 France face à Israël : « la France fille aînée de l'Église, qui se préoccupe du sort de Jérusalem et des Lieux saints. Deuxièmement, la France est une puissance méditerranéenne qui se soucie de ses intérêts en Afrique du Nord et au Levant. Troisièmement, la France est humaniste et résistante, pays de l'émancipation des Juifs dès 1791, où se trouve la plus grande communauté juive d'Europe après la Seconde Guerre mondiale, et qui fait prévaloir les droits de l'Homme. » Frédérique Schillo, *La Politique française à l'égard d'Israël, 1946-1959*, Bruxelles, André Versaille éditeur, 2012

La signature du *Pacte de Bagdad* le 24 février 1955 (États-Unis, Royaume d'Irak, Turquie, Pakistan, État impérial d'Iran et Royaume-Uni) ainsi que l'alliance entre l'Égypte et l'URSS contribuent au rapprochement entre la France et Israël.

- (8) Olivier Carré, *Le mouvement national palestinien*, Gallimard/Julliard, 1977, pp. 76-79.
- (9) « Plan de partage avec union économique. Première partie Constitution et gouvernement futurs de la Palestine. A. Fin du mandat, partage et indépendance (...) 3. Les États indépendants arabe et juif ainsi que le régime international particulier prévu pour la Ville de Jérusalem dans la troisième partie de ce plan commenceront d'exister en Palestine deux mois après que l'évacuation des forces armées de la puissance mandataire aura été achevée et en tout cas, le 1^{er} octobre 1948 au plus tard (...) B. Mesures préparatoires à l'indépendance (...) 2. À mesure que la puissance mandataire retirera ses forces armées, elle transmettra progressivement l'administration de la Palestine à la Commission qui agira conformément aux recommandations de l'Assemblée générale et sous la direction du Conseil de sécurité (...) 3. Dès son arrivée en Palestine, la Commission prendra des dispositions en vue de fixer les frontières des États juif et arabe et de la Ville de Jérusalem, en se conformant d'une manière générale aux recommandations de l'Assemblée générale relatives au partage de la Palestine. Néanmoins, le tracé des frontières, tel qu'il est indiqué dans la deuxième partie du plan, doit être modifié de manière qu'en règle générale, les territoires des villages ne soient pas coupés par la ligne frontière entre les deux États, à moins que des motifs pressants ne rendent nécessaire une telle mesure » etc.
- (10) L'exode de la population arabe palestinienne se produit pendant la guerre israélo-arabe de 1948. Cet événement, *Nakba* « catastrophe » ou « désastre » est présent dans la mémoire collective palestinienne vs Guerre d'indépendance pour Israël.
- (11) Les États-Unis reconnaissent l'État d'Israël dix minutes après cette proclamation.
- (12) Afin de permettre l'entrée en application des Accords d'Oslo un accord supplémentaire est signé à Wye River en 1998.

L'objet de ce texte porte sur un retrait israélien partiel (13%) de la Cisjordanie en échange d'un engagement palestinien de lutter contre les mouvements terroristes. Les Accords de Sharm-el-Sheikh, signés par Ehud Barak du parti travailliste et Yasser Arafat le 4 septembre 1999 permettent aux Palestiniens de récupérer 7% du contrôle de la Cisjordanie.

- ⁽¹³⁾ La résolution 2334 du 23 décembre 2016 adoptée par le Conseil de sécurité à l'ONU, exhorte Israël à « cesser immédiatement et complètement toute activité de colonisation en territoire palestinien occupé, dont Jérusalem-Est » et affirme que les colonies « n'ont pas de valeur juridique ».
- ⁽¹⁴⁾ Le général de Gaulle chef de l'État déclara que beaucoup se demandaient si « les Juifs, jusqu'alors dispersés, mais qui étaient restés ce qu'ils avaient été de tout temps, c'est-à-dire un peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur, n'en viennent, une fois rassemblés dans le site de leur ancienne grandeur, à changer en ambition ardente et conquérante les souhaits très émouvants qu'ils formaient depuis dix-neuf siècles. »